Bientraitance en psychiatrie

DROITS, RESPONSABILITÉ, BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE

Ref : ECSPA12D

Compétences visées

Développer une culture et une dynamique de la bientraitance dans les pratiques de soins psychiques.

Objectifs et contenus

Identifier la problématique de la bientraitance en psychiatrie

- L’analyse de l’existant.
- La bientraitance : une culture qui doit orienter les soins.
- La genèse de la notion : bienfaisance et bienveillance.
- La tentative de définition : « démarche positive » et « mémoire du risque ».
- L'approche philosophique.
- Les spécificités de la psychiatrie.
- Les recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté.
- Les soins sans consentement.
- Les pratiques remises en cause : isolement et contentions, moindre recours.
- Le prendre soin en psychiatrie : liberté et autonomie, vulnérabilité et responsabilité, reconnaissance des capabilités et consentement.
- Le respect de la dignité, de l'intimité, de la confidentialité.
- Les droits des usagers et la démocratie sanitaire en psychiatrie : grands principes.

Connaître les courants de pensée qui fondent la pratique soignante bientraitante

- La philosophie des soins psychiques et somatiques.
- La démarche éthique, les grands principes.
- Les 4 principes de l'éthique en soins : autonomie, bienfaisance, non-malfaisance, justice.
- La sollicitude (P. Ricoeur).
- Le courant interactionniste en sociologie.
- Le courant humaniste en psychologie.
- L'approche complexe (E.Morin).

Identi?er les formes de maltraitance et leurs causes en psychiatrie

- La définition de la maltraitance.
- Les différentes formes de maltraitance.
- Les formes : individuelles, collectives, institutionnelles, structurelles, organisationnelles, agressivité, violence.
- Les facteurs explicatifs de la maltraitance.
- Les spécificités de la psychiatrie.
- Les causes : négligences actives ou passives, peurs liées à une situation, incompréhension des attentes, « jeux psychologiques », triangle dramatique, méconnaissance des réactions de certaines pathologies ou traitements.
- L'importance de l'analyse clinique des phénomènes.
- Les contre-attitudes soignantes.

Favoriser la promotion de la bientraitance?

- La volonté politique et institutionnelle.
- La dynamique des établissements et des structures.
- Les outils de promotion.
- Les attitudes soignantes fondamentales.
- L'approche humaniste des soins.
- La communication au sein de l’équipe.
- L'éthique soignante au quotidien pour protéger et se protéger d'actes malveillants.

Développer des outils de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance

- La construction d'un projet bientraitance.
- Les travaux de la HAS.
- Les outils de prévention : cartographie, autoévaluation, audit...
- Les outils de promotion : staffs, affiches, réflexions collectives, bientraitance en situation de vie...
- Les évaluations des pratiques professionnelles.
- Les espaces de réflexion éthique.
- Les axes d'amélioration.
- La mise en œuvre du projet.

Méthodes

- Apports conceptuels.
- Analyse de pratiques professionnelles.
- Présentation des outils HAS.
- Visionnage de situations problématiques.
- Mises en situation, jeux de rôles.
- Cas pratiques.
- Élaboration et expérimentation d'outils.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé exerçant en psychiatrie.

Valeur ajoutée

La formation contribue au développement d'une véritable culture de la bientraitance au sein des établissements. Elle permet le suivi du transfert des apports formatifs et l'identification d'indicateurs au travers des plans d'actions mis en œuvre. Cette formation est en phase avec les politiques de certification de la Haute Autorité de Santé (HAS). Les nombreux échanges interprofessionnels au cours de la formation permettront aux participants d'acquérir un socle de réflexion qui permettra d'initier dans leur pratique quotidienne une réflexion éthique.

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la règlementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Cette formation s'appuie sur le manuel de Certification de la HAS (version 2024).

Mise à jour le : **14/02/2024**